



STAGE DE FORMATION SYNDICALE  
« Santé et Sécurité au travail :  
PE et AESH »

jeudi 2 mai 2024  
de 9h à 16h

« L'employeur est tenu par la loi de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de ses salariés (article L. 4121-1 du Code du travail).  
L'employeur ne doit pas seulement diminuer le risque, mais l'empêcher.»

**Tensions, risques, agressions, souffrance au travail : que faire ?**

Au programme :

- Échanges sur les situations vécues dans les écoles
- Les outils et les démarches pour se protéger et se défendre
- L'action syndicale

**Lieu : Maison des syndicats, 3ème étage  
474, allée Henri II de Montmorency, Montpellier**

**INSCRIPTION : [snudi.fo34@gmail.com](mailto:snudi.fo34@gmail.com) Téléphone / SMS > 06.64.62.70.20**  
Le document à adresser à votre IEN vous sera envoyé par mail dès votre inscription.

**Vous avez le droit à 12 jours de formation syndicale par an  
J'utilise mes droits : je m'inscris !**



**SNUDI  
FO 34**

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs,  
Professeurs des écoles, PsyEN EDA, AESH,  
Contractuels de l'Education Nationale